

SEANCE DU 30 MAI 2016

=====

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., DELFANNE F.,
Echevins

WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A-M.,
DRUMEL A-M., DELPOMDOR D., MARICHAL M.,
PAPANTONIO-CIAVARELLA A., MONNIEZ C., WATTIEZ F.,
RASSENEUR M., HOICHEPIED J., LECOMTE J-C., Conseillers

Excusés : CORNELIS A., BLOIS G., Conseillers

Absent : NIS R., Conseiller

BILOUET V., Directrice générale

=====

==

SEANCE PUBLIQUE

=====

COMPTE COMMUNAL – EXERCICE 2015

DECIDE PAR 14 OUI ET 2 NON d'arrêter le compte budgétaire de
l'exercice 2015 suivant le tableau repris ci-dessous :

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit de la commune	16.984.034,32	6.159.493,14
Irrécouvrables à déduire	201.653,63	0,00
Total restant des droits à recouvrer	16.782.380,69	6.159.493,14
Engagements de dépenses contractés	14.688.523,76	5.899.431,87
Résultat budgétaire : Positif	2.093.856,93	260.061,27
2. Droits constatés au profit de la commune	16.984.034,32	6.159.493,14
Irrécouvrables à déduire	201.653,63	0,00
Total restant des droits à recouvrer	16.782.380,69	6.159.493,14
Imputations de l'exercice	14.570.950,68	3.559.057,05
Excédent comptable	2.211.430,01	2.600.436,09
3. Engagements de dépenses contractés	14.688.523,76	5.899.431,87
Imputations de l'exercice	14.570.950,68	3.559.057,05
Transferts à reporter à l'exercice suivant	117.573,08	2.340.374,82

La présente délibération sera transmise à la Tutelle spéciale d'approbation (Collège Provincial), conformément à l'article L3131-1 § 1^{er}, 6° du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux services Recette et Comptabilité et une copie du compte sera communiqué aux organisations syndicales, conformément au décret du 26 mars 2014 visant à améliorer le dialogue social. (Moniteur Belge du 15 avril 2014) . Le compte sera accompagné des informations sur la structure de l'emploi sous une forme permettant de suivre l'évolution d'année en année en matière de recrutement, d'engagement et de départ. Ces informations contiennent également le personnel occupé sous une forme permettant d'identifier clairement les type et catégorie de personnel (agents statutaires, contractuels, affectation, fonction occupée, niveau, grade, type de contrat) et mentionnent au regard de chaque emploi, le temps de travail exprimé en équivalent temps plein ainsi que le fait que cet emploi est lié ou non à une subvention. Cette communication doit avoir lieu dans les cinq jours de la présente séance.

=====

==

Monsieur Frédéric WATTIEZ, Conseiller communal, entre dans la salle des délibérations.

=====

==

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET

EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2016

DECIDE PAR 15 oui, 1 non et 1 abstention (services ordinaire et extraordinaire) des membres présents :

d'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2016.

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	15.504.565,42	5.129.038,51
Dépenses totales exercice proprement dit	15.459.316,20	5.847.299,82
Boni/Mali exercice proprement dit	+45.249,22	- 718.261,31
Recettes exercices antérieurs	2.301.884,02	260.061,27
Dépenses exercices antérieurs	51.525,09	33.098,21
Prélèvements en recettes	0,00	820.625,05
Prélèvements en dépenses	100.000,00	10.082,16
Recettes globales	17.806.449,44	6.209.724,83
Dépenses globales	15.610.841,29	5.891.200,19
Boni global	2.195.608,15	318.524,64

=====

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES

DECIDE PAR 15 OUI – 1 NON ET 1 ABSTENTION D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous, de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions et de confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

Articles	Libellés	Prévision des dépenses	Montants prévus par :	Mode de passation des marches
42102/73160.2016 Projet 20110056	Frais ét. et travaux Place de Bernissart et ses abords complément	237.000,00	Emprunt : 699.382,48	Adjudication ouverte
72205/72360.2016 Projet 20130017	Frais ét. et travaux rénovation école VP (amélioration énergétique – UREBA) complément	73.957,40	Emprunt : 267.500,06	Adjudication ouverte
10404/72360.2016 Projet 20140046	Frais ét. et travaux de rénovation de la Maison communale de BER (PI 2013-2016)	CHANGEMENT DE NUMERO DE PROJET		
72201/74198.2016 Projet 20160001	Acquisition de mobilier (couchettes,...)	1.000,00	Fonds de réserve : 1.000,00	Simple facture
83207/74198.2016 Projet 20160001	Acquisition d'armoires (ATL)	600,00	Fonds de réserve : 600,00	Simple facture
10401/74451.2016 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation (timbreuse)	3.300,00	Fonds de réserve : 3.300,00	Simple facture
72201/74451.2016 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation	1.600,00	Fonds de réserve : 1.600,00	Simple facture
83206/74451.2016 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation (stores)	600,00	Fonds de réserve : 600,00	Simple facture
83501/74451.2016 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation pour la MCAE	1.500,00	Fonds de réserve : 1.500,00	Simple facture
77101/72360.2016 Projet 20160003	Travaux d'aménagement du musée (salle des minéraux) complément	7.000,00	Emprunt : 37.000,00	PN art 26 §1er 1°
87701/73160.2016 Projet 20140046	Frais ét. et travaux égouttage prioritaire et travaux voirie rue de la Montagne et rue Paul Pastur (Fric 2013-2016)	CHANGEMENT DE NUMERO DE PROJET		
12405/72460.2016 Projet 20160010	Travaux de réparation de la plate-forme (salle des	3.500,00	Fonds de réserve : 3.500,00	Simple facture

	3 canaux)			
10401/74253.2016 Projet 20160020	Achat de matériel informatique	4.500,00	Fonds de réserve : 19.000,00	PN art 26 §1er 1°
42601/73260.2016 Projet 20160025	Travaux de remplacement de points lumineux complément (montant de la TVA)	523,99	Fonds de réserve : 3.019,16	ORES
42101/74451.2016 Projet 20160026	Acquisition de caméras	12.000,00	Emprunt : 42.000,00	PN art 26 §1er 1°
12401/72460.2016 Projet 20160030	Travaux de maintenance (rue Pont Pierre,4)	8.000,00	Fonds de réserve : 8.000,00	SF pour matériaux au fur et à mesure des besoins
53001/71152.2016 Projet 20160032	Rachat de terrains à bâtir non bâtis (terrain zoning industriel)	11 .000,00	Emprunt : 11.000,00	Pas de marché 1 seul propriétaire
76401/72460.2016 Projet 20160034	Travaux de maintenance COP (remplacement des plots de départ-piscine)	10.000,00	Fonds de réserve : 2.500,00 subsidés : 7.500,00	Simple facture
64001/72562.2015 Projet 20150026	Reboisement lieudit « Les Marais de Ville »	11.000,00	Emprunt : 11.000,00	PNSP

=====

==

Madame Anne Marie SAVINI, Conseillère communale, entre dans la salle des délibérations.

=====

==

PLACEMENT DE CAMERAS DE SURVEILLANCE

DECIDE A L'UNANIMITE D'émettre un avis positif à la demande datée du 16 mars 2016 d'autorisation de Monsieur Cédric DE NIJS, domicilié Chaussée Brunehaut n° 2 à 7321 Harchies, visant à installer une caméra de surveillance à l'extérieur de son domicile pour la surveillance d'un parking réservé à la clientèle du demandeur dans le cadre de son activité commerciale et n'est pas tournée vers le domaine public.

=====

=

DEMANDE DE L'ESCOMPTE DE SUBVENTION POUR LA CREATION

D'UN LOGEMENT DANS L'IMMEUBLE SIS A BERNISSART RUELLE

DES MEDECINS 2A

DECIDE à l'unanimité de recourir à l'escompte des subventions promises pour les dépenses prévues dans la présente. La situation de ces subventions s'établit comme suit :

Subsides octroyés par :	N° d'engagement	Montants
Service Public de Wallonie Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie	Arrêté ministériel du 15 décembre 20150026 engagement n°15/23456	75.000€
Acomptes déjà encaissés sur les subsides précités	Dates	Montants
	(B) TOTAL	30.000€
Montant escomptable des subsides promis ferme	(A) – (B)	45.000€

SOLLICITE de BELFIUS Banque, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à **45. 000 €**.

=====

==

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE – ABROGATION D'UN

EMPLACEMENT PMR 41 RUE DE STAMBRUGES A HARCHIES

Vu l'interpellation d'un riverain rue de Stambruges à Harchies signalant le décès de la personne ayant demandé l'emplacement handicapé face au numéro 41 et qu'il résulte du rapport de Police du 29 avril 2016 qu'il peut être procédé à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à Harchies, rue de Stambruges n°41;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Dans la rue de Stambruges, l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant le long du n°41 est abrogé.

=====

==

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE – ABROGATION D'UN

EMPLACEMENT PMR 37 CITE JARDIN A HARCHIES

Vu le décès de la personne ayant demandé l'emplacement handicapé face au numéro 37 et la vente de sa maison à Madame Brassart Jacqueline et qu'il résulte du rapport de Police

du 23 janvier 2014 qu'il peut être procédé à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à Harchies, Cité Jardin n°37;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Dans la Cité Jardin, l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur du n°37 est abrogé.

=====

==

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE – CREATION D'UN

EMPLACEMENT PMR 31 CITE JARDIN A HARCHIES

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 23 octobre 2015 que la demande de Madame Monique Museur sise 31 Cité Jardin à Harchies souhaitant obtenir un emplacement pour personne à mobilité réduite devant son domicile est justifiée;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Dans la Cité Jardin, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, à l'opposé du n°31. Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

=====

==

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE – MODIFICATION DU

STATIONNEMENT 39 RUE DE VILLE A POMMEROEUL

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 29 avril 2016 signalant que Monsieur Destra Girolamo souhaite raccourcir la case de stationnement devant son garage sis 39 rue de Ville à Pommeroeul, antérieurement à usage de solarium professionnel, où il rentre désormais son véhicule;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Dans la rue de Ville, la zone de stationnement située en face du garage n°39 appartenant à Monsieur Destra Girolamo est modifiée. Cette mesure sera matérialisée par la diminution de la case de stationnement d'une longueur de 3,5 mètres.

=====

==

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

IMSTAM

DECIDE :

- **A L'UNANIMITE** d'approuver les points 1 à 5 de l'ordre du jour;
- **PAR 15 OUI ET 3 ABSTENTIONS** d'approuver le point 6 de l'ordre du jour.

De charger ses délégués à cette Assemblée, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance de ce jour et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====
==

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

IPALLE

DECIDE A L'UNANIMITE D'approuver, aux majorités suivantes, les points inscrits à l'ordre du jour :

- I. 1. Approbation des comptes et décharges au 31.12.2015 de la SCRL Ipalle;
- I.2. Décharge aux Administrateurs;
- I.3. Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises).
- II. Résultats 2015 – droits de tirage – secteur Service d'Aides aux Communes : approbation des associés.
- III. Modifications statutaires.

De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====
==

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

ORES

DECIDE A L'UNANIMITE :

De désigner, conformément à l'article L1122-34 § 2 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, au titre de délégués à l'assemblée générale du 23 JUIN 2016 de l'intercommunale ORES Assets, MARIR Kheltoum, RASSENEUR Marina, VANDERSTRAETEN Roger, WATTIEZ Luc et WATTIEZ Frédéric.

D'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour :

- Point 1 : Apport en nature de la Commune de Frasnes-lez-Anvaing
- Présentation des rapports du Conseil d'administration et du réviseur et prise d'acte de l'apport en nature par acte authentique;
- Point 2 : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015;
- Point 3 : Décharge aux administrateurs pour l'année 2015;
- Point 4 : Décharge aux réviseurs pour l'année 2015;
- Point 5 : Rapport annuel 2015;
- Point 6 : Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés;
- Point 7 : Nominations statutaires.

De charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du conseil et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

==

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

IDETA

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver :

- le point 1 de l'ordre du jour : Rapport de gestion 2015;
- le point 2 de l'ordre du jour : Comptes 2015 et affectation des résultats;
- le point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Commissaire-Réviseur;
- le point 4 de l'ordre du jour : Décharge au Commissaire-Réviseur;
- le point 5 de l'ordre du jour : Décharge aux administrateurs;
- le point 6 de l'ordre du jour : Marché de contrôle de l'audit des comptes de l'intercommunale Ideta 2016-2017-2018;
- le point 7 de l'ordre du jour : Rapport annuel du Comité de rémunération de l'intercommunale Ideta Scrl;
- le point 8 de l'ordre du jour : Divers.

Les délégués représentant la commune de Bernissart, désignés par le Conseil communal du 25 février 2013, seront chargés lors de l'Assemblée générale du mercredi 29 juin 2016, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

=====

==

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

IPFH

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision

admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver :

le point 2° de l'ordre du jour, à savoir :

- Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2015;

le point 3° de l'ordre du jour, à savoir :

- Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015;

le point 4° de l'ordre du jour, à savoir :

- Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2015;

le point 5° de l'ordre du jour, à savoir : Nomination d'un réviseur d'entreprises pour une période de trois ans;

le point 6° de l'ordre du jour, à savoir : Recommandation du Comité de rémunération.

De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2016 et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

==

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2016 DE L'HABITAT DU PAYS

VERT

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

1° Lecture du rapport du Conseil d'administration – approbation du rapport de gestion 2015;

2° Présentation du bilan et compte de résultats au 31/12/2015 et inventaire, et lecture du rapport du Commissaire (Réviseur d'entreprises) – approbation des comptes annuels 2015;

3° Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire-Réviseur;

4° Nomination statutaire;

5° Nouveau marché de services d'exécution des procédures de contrôle de la comptabilité et des comptes annuels 2016, 2017 et 2018 de la société.

de charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2016 et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2016 DE L'INTERCOMMUNALE

IGRETEC

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifiée par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver :

- le point 3° de l'ordre du jour, à savoir : Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2015;
- le point 4° de l'ordre du jour, à savoir : Décharge aux membres du Conseil d'administration;
- le point 5° de l'ordre du jour, à savoir : Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;
- le point 6° de l'ordre du jour, à savoir : Désignation du réviseur d'entreprises.

De charger les délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 30 mai 2016 et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====

==